

# Le domaine de Fabrégas repris en main

**PATRIMOINE** Propriété du Conservatoire du littoral, le site est sous la responsabilité de la ville. Des changements sont déjà visibles

Le propriétaire a changé, les habitudes des Seynois vont devoir se mettre au diapason. Si elle vise à assurer la préservation et la remise en valeur du site, l'acquisition, en janvier dernier, du domaine de Fabrégas par le Conservatoire du littoral va entraîner d'importantes modifications sur place. Celles-ci seront menées sous la houlette de la municipalité qui s'est vu confier, par le nouveau propriétaire, la charge de gérer les lieux.

Première étape : depuis quelques semaines, trois agents sont affectés à plein temps sur place afin d'assurer l'entretien, la surveillance, le gardiennage et la sensibilisation du public.

« Certains accès ont été fermés avec la mise en place de barrières, à commencer par la piste forestière et l'allée principale », indique Claude Astore, adjoint au maire en charge du dossier. Et d'ajouter qu'une signalétique a été installée « afin d'expliquer les restrictions, notamment en matière de circulation ».

## Travaux d'urgence

L'autre changement déjà visible concerne la soixantaine de palmiers présents sur le domaine. Le Conservatoire du littoral a fait procéder à la taille et au traitement des arbres : cinq ont été abattus, cinquante-huit ont été taillés ou traités. En outre, une campagne de piégeage du charançon rouge par phéromones est en cours.

La Ville a aussi pris un arrêté afin de « garantir le champ d'intervention de la police municipale ». Et ce, « en réponse aux nombreux actes d'incivisme type dépôts sauvages de gravats, vandalisme, effractions de la bâtisse avec vol d'outils ». «



La remise en état globale du domaine pourrait se prolonger sur une dizaine d'années. (Photo Eric Estrade)

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons souhaité accélérer l'installation du gardien sur le site », précise Claude Astore.

La prochaine étape est prévue cet été, à savoir une sécurisation de la toiture du bâtiment et sa mise aux normes anti-incendie. « Il est urgent de mettre la bâtisse hors d'eau car des tuiles se décrochent et les planchers ont été endommagés par des infiltrations. Du reste, une partie des travaux pourrait être confiée à l'association Tremplin pour des chantiers d'insertion. »

Pour préparer le prochain « comité de gestion », lors duquel le Conservatoire du littoral et la Ville étudieront les actions suivantes à mettre en œuvre, la municipalité prévoit de donner la parole aux Seynois.

« Les associations qui souhaitent utiliser le site pour leurs activités seront conviées à nous faire part de leurs propositions. Toutefois, il faut se faire à l'idée que certaines activités seront interdites, comme le camping, les fêtes ou encore les activités motorisées. Cela étant, on

n'interdira jamais aux VTT, par exemple, de traverser le domaine », souligne l'adjoint au maire.

## Réinstaller des activités agricoles

À plus long terme, l'intention du propriétaire est bien de valoriser le domaine sous l'angle du développement durable. À cet égard, le Conservatoire et la Ville ont la volonté conjointe de réinstaller des activités agricoles sur le site. « Il serait aussi intéressant de remettre



Pour prévenir tout acte de dégradation, un gardien sera désormais présent sur le site.

en valeur certains vestiges comme les canaux d'irrigation et les vieux lavoirs qui présentent un intérêt patrimonial », avance Claude Astore. Quant à la réhabilitation complète du bâti, en vue d'y accueillir le public, elle se fera avec des techniques semblables à celles de l'époque de construction.

Dans cette opération, la Ville se dit doublement satisfaite : d'avoir sauvé le domaine de la vente au privé, mais aussi d'avoir noué « un partenariat de qualité avec le propriétaire, qui permet une véritable sauvegarde du domaine sans pour autant trop peser sur les finances municipales ».

Au final, la remise en état globale du domaine pourrait se prolonger sur une dizaine d'années. Mais la Ville insiste sur le fait que les Seynois doivent pouvoir « continuer à profiter de ce site auquel ils sont attachés ».

M. G.  
mguillon@nicematin.fr